



Communiqué de presse

Saint-Denis

Le 30 septembre 2016

Prix de vente maximum des hydrocarbures à La Réunion à compter du 1er octobre 2016

Les prix des produits pétroliers et gaziers à La Réunion sont fixés en application des dispositions des articles R.671-14 à R.671-22 du livre VI du code de l'énergie reprenant les termes du décret n° 2013-1315 du 27 décembre 2013 désormais abrogé. Ces articles constituent le cadre de détermination du prix des hydrocarbures.

Ce régime établit un mécanisme qui permet de se conformer aux conditions réelles du marché et d'assurer la transparence sur la formation des prix.

Le contexte international

Depuis l'actualisation du mois de juillet 2014, afin de mieux correspondre à la nature des produits consommés dans le département, la cotation de référence du supercarburant utilisée est la Mogas 95 Unleaded (en lieu et place de la Mogas 97 Unleaded précédemment utilisée). La référence pour le gazole est restée inchangée.

Sur la période de référence, on constate une évolution très sensible des cotations du supercarburant (+ 10,2%) et une hausse plus modérée de celles du gazole (+ 3,7%). Les cotations journalières sont assez stables dans des fourchettes relativement resserrées mais à des niveaux nettement au-dessus du mois précédent.

En ce qui concerne le gaz, la cotation mensuelle augmente et s'établit à 320 \$/TM (+ 30 \$/TM soit + 10,34 %).

La moyenne des parités sur 15 jours ouvrés s'établit à 1,1208 \$ pour un € pour le gaz (+0,1%) et 1,1209 pour les carburants (+0,06%). La différence est due au fait que le 12 septembre était férié à SINGAPOUR (Hari Raya Haji). La parité euro/dollar est restée stable.

Contact presse

Préfecture de La Réunion - Service régional de la communication interministérielle
Téléphone : 0262 40 74 18 / 74 19 - Courriel : communication@reunion.pref.gouv.fr
Internet : www.reunion.gouv.fr - Twitter : @Prefet974

Les prix à La Réunion

Le sans plomb

La hausse (+10%) de la cotation est accompagnée par une hausse du fret (+ 7,1%) et une relative stabilité de l'euro (+0,06%). En définitive, le prix CAF est en hausse de + 7,47%. **Le prix public augmente de 3 centimes, de 1,26 à 1,29 €/litre.**

Le gazole

La cotation moyenne du gazole augmente sensiblement au cours du mois de septembre (+3,69%) mais, nettement moins que celle du super. Cette hausse est confirmée par celle du fret (+7,1%). L'euro est stable face au dollar (+0,06%). La conjonction de ces paramètres induit une petite hausse du prix CAF (+3,40%) et du **prix de vente au détail : +1ct/€ à 0,95€/litre.**

Le gaz

Le gaz : Le seul paramètre de la cotation mensuelle entraîne une hausse du prix de la bouteille à hauteur de 33 cts. L'euro est stable et donc neutre. Les frais de passage et le coût du fret sont inchangés. **Le prix final de la bouteille s'établit à 16,09 €, en hausse de 33 centimes.**

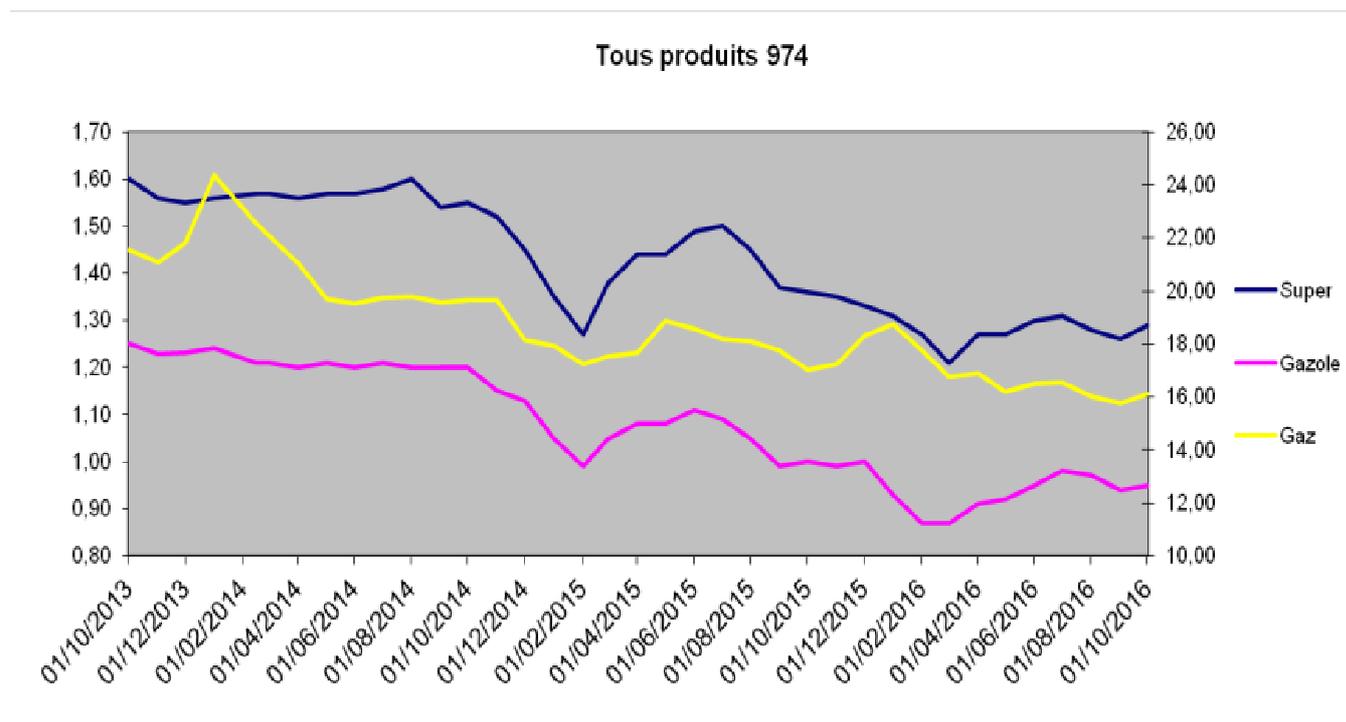
En conséquence les prix des produits pétroliers et gaziers de La Réunion s'établissent de la façon suivante au 1er octobre 2016 :

Libellé du produit	Prix au 1 ^{er} septembre 2016	Prix au 1 ^{er} octobre 2016	Evolution
Supercarburant (€/litre)	1,26	1,29	+2,38 %
Gazole (€/litre)	0,94	0,95	+1,06 %
Gazole non routier (€/litre)	0,56	0,58	3,56 %
Pétrole Lampant (€/litre)	0,56	0,57	1,77 %
Supercarburant destiné aux professionnels de la mer (€/litre)	0,57	0,60	5,26 %
Gazole destiné aux professionnels de la mer (€/litre)	0,56	0,57	+1,77 %
Gaz (€ par bouteille de 12,5 kg)	15,76	16,09	+2,09 %

Contact presse

Préfecture de La Réunion - Service régional de la communication interministérielle
Téléphone : 0262 40 74 18 / 74 19 - Courriel : communication@reunion.pref.gouv.fr
Internet : www.reunion.gouv.fr - Twitter : @Prefet974

Pour information, l'historique de ces produits sur les trois dernières années se décline comme suit :



Prix des carburants en ordonnée à gauche et prix du gaz à droite

Contact presse

Préfecture de La Réunion - Service régional de la communication interministérielle
Téléphone : 0262 40 74 18 / 74 19 - Courriel : communication@reunion.pref.gouv.fr
Internet : www.reunion.gouv.fr - Twitter : @Prefet974